

# Procès-verbal

*Assemblée Générale du 13 mai 2009*

Présents :

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, M. Honegger (PV),  
J. Locher, F. Reverdin, G. Spescha, F. Lombard, O. Urfer

Vérificateurs : D. Serdaly

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 45 personnes.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz / F. Walpen (conseillers administratifs), E. Biederman (maire)  
P. Dayer (vérificateur). P. Tosi / D. de Castelberg (comité)

La séance est ouverte à 20h25 sous la présidence de Monsieur Jean Locher.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 21 mai 2008 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, M. Honegger, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2) Rapport du président

Le président J. Locher présente le rapport d'activité 2008/2009 à l'assemblée.

Le comité s'est réuni 4 fois durant l'année écoulée. Le repas annuel du comité a eu lieu le 21 janvier 2009 au restaurant de La Seymaz.

Le 11 octobre 2008 a été organisé le repas automnal habituel. Pour cette édition, 20kg de fromage à raclette, plusieurs dizaines de litres de soupe de courge, 600 crêpes, 8 kg de pain et environ 20 litres de vin ont été offerts par notre association aux Conchois. Le comité remercie Mr. Thierry Magnin pour la fourniture de 97kg de courges.

L' AIC a participé à l'inauguration du Rondeau des Bougeries le 27 septembre 2008. La pose d'une antenne de téléphonie mobile à cet endroit n'est plus d'actualité.

L' AIC a rencontré le Conseil Administratif de la Commune le 25 novembre 2008. Outre les remerciements faits aux autorités pour l'aménagement du Rondeau des Bougeries, la place de Conches et la pose de 3 bancs dans le quartier, les représentants du comité ont également évoqué les éléments suivants à améliorer : Places de parc à supprimer à certains carrefour afin d'améliorer la visibilité, idem et pose de ralentisseurs au Rondeau des Bougeries, amélioration du tourner à gauche en venant de France à l'angle Malagnou-Bougeries, amélioration de la synchronisation des feux piéton au même endroit, révision du concept de ralentisseurs et places de parc sur le chemin G. Werner et amélioration de la sécurité sur le chemin Naville.

En ce qui concerne les 60 ans de l'AIC ainsi que des 100 ans de l'école de Conches, l'association envisage une réédition augmentée de la paquette existante qui avait été réalisée dans les années 80, ainsi qu'une grande Fête de quartier dans le préau de l'école.

L'AIC a pris contact avec le DIP et le DCTI à propos de la sculpture située sur un terrain à l'angle Florissant/Conches. Formellement, l'Etat ne veut pas rendre public l'accès à la sculpture et n'envisage pas non plus de dégager un budget d'entretien. Mme Berthoud continuera à chercher un angle d'attaque afin de préserver ce patrimoine culturel.

Le comité reste à l'écoute des riverains du chemin de Conches afin de trouver un consensus pour faire avancer le projet de zone 30.

Le plan directeur communal est en cours d'étude. Pour information, le plan directeur cantonal ne fait pas la part belle aux zones villas et ce projet doit être suivi de près. Mr. Locher et Reverdin font partie du comité de pilotage du plan directeur, ce qui garanti une bonne information à l'AIC.

La Charte des Jardins comporte quatre nouveaux signataires ce qui porte le nombre à 32. Ce chiffre est relativement satisfaisant comparé à d'autres communes genevoises, mais l'objectif de 100 signataires reste encore lointain, à moins que les affiliés actuels de la Charte puisse contacter chacun 3 voisins. L'AIC continue de promouvoir ce mouvement à travers Mr. Lombard et Mr. Magnin.

### 3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

M. Fassbind présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2008.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Les pertes de l'exercice 2008 se monte à 418.38.- CHF. Le trésorier remercie les membres qui ont payé leur cotisation.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly. Ce dernier présente le rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier et recommandent l'acceptation des comptes.

### 4) Approbations et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

**VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

**VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

**VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

### 5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

**VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

### 6) Election du comité

Les membres suivants du comité démissionnent :

Madame G. Gatherat

Les membres suivants du comité ne se représentent pas:

Néant

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames P. Tosi, D. de Castelberg, G. Spescha

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, F. Lombard, J. Locher, F. Reverdin,  
O. Urfer.

Nouvelles admissions au comité:

Néant

**VOTE : Le comité est élu à l'unanimité.**

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Denis Serdaly et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

**VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité.**

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

### 7) Questions et divers

- Ecole provisoire : Un intervenant précise, en ce qui concerne la construction provisoire de l'aile sud de l'école du chemin de la Colombe, que ce bâtiment a été érigé en préfabriqué pour une durée de 3 ans. Suite aux travaux de réfection complète de l'école, le besoin en classe pourrait rester d'actualité. Il serait opportun que l'AIC prenne contact avec la direction de l'école à la fin des travaux afin de voir leurs intentions.
- Chemin de Conches : Une intervenante indique que les riverains semblent peu motivés ou en désaccord concernant la création d'une zone 30 et sa promotion auprès des autorités. Un autre intervenant pense que cela est dû à la grande longueur du chemin et au fait qu'il ne comporte pas de circulation de transit.
- Projet Bluewin : Il semble que Swisscom envisage la pose d'un boîtier de répartition à l'entrée du ch. de Conches dès cet automne, information donnée sans garantie.
- Zones 30 : Une intervenante exprime son mécontentement quant au non respect des limitations de vitesse dans les zones 30. J. Locher pense que des contrôles doivent être effectués et prendra contact avec les autorités compétentes.
- Souffleuses : Une intervenante évoque le problème de l'utilisation des souffleuses et le bruit généré par celles-ci. J. Locher précise que la Sécurité Municipale est compétente en ce qui concerne l'utilisation abusive de ces engins, soit en dehors des heures autorisées.
- Rondeau des Bougeries : Un intervenant demande à Mr. Lombard s'il est satisfait du développement de la végétation sur le Rondeau. Mr. Lombard répond positivement, exception faite de la prairie fleurie qui ne se développera complètement que d'ici 4 à 5 ans. Pour information, la Commune est en train de mettre en place un système d'entretien différencié afin de limiter le nombre de tailles et tontes.
- Places de parking : Un intervenant évoque le problème des voitures ventouses. Un projet est en cours mais le plan directeur communal devrait prendre en charge ce sujet, donc patience.
- Rondeau des Bougeries bis : Une intervenante propose de faire une visite didactique du rondeau aux enfants de l'école de Conches. Mr. Lombard s'occupera d'organiser une telle visite.

La séance est levée à 21h25, suivi d'une verrée.